

Budget 2006-2007
COMMUNIQUÉ N° 4

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2006-2007

Miser sur le développement économique et durable

« Les Québécois ont une conscience environnementale porteuse d'avenir. Nous croyons que nous pouvons faire davantage afin de léguer aux générations futures un environnement porteur de prospérité. C'est pourquoi nous agissons aujourd'hui sur le renouvellement de la forêt, sur notre agriculture et sur la diminution des gaz à effet de serre. »

- Michel Audet

Québec, le 23 mars 2006 – Dans le *Discours sur le budget 2006-2007*, le ministre des Finances, M. Michel Audet, a rappelé que le gouvernement avait placé la création de richesse au centre de ses ambitions. « Les actions que nous avons posées portent fruit. L'économie du Québec va bien », a-t-il souligné, en rappelant que l'activité économique avait progressé de 2,2 % en termes réels en 2005 et qu'elle devrait croître de 2,5 % en 2006, que la reprise des exportations s'était poursuivie et que le marché de l'emploi avait connu une tendance favorable avec le plus faible taux de chômage depuis 1975.

« Malgré les contraintes importantes que nous impose la conjoncture actuelle, comme la hausse du dollar canadien, l'augmentation du prix du pétrole, le différend sur le bois d'œuvre ou la concurrence croissante des pays émergents, les résultats que nous obtenons démontrent le bien-fondé des principes de développement économique et de développement durable que nous défendons », a affirmé le ministre des Finances.

Pour une gestion responsable de la forêt

S'il existe un secteur d'activité important pour le Québec où développement durable et développement économique doivent cohabiter harmonieusement, c'est bien le secteur forestier, a rappelé M. Audet. « Notre forêt constitue une richesse remarquable. Mais c'est une ressource dont il est urgent d'assurer le renouvellement », a-t-il précisé.

Déjà, dans le dernier budget, des mesures de soutien pour le secteur forestier équivalant à 167 millions de dollars avaient été annoncées. Pour continuer à soutenir les travailleurs, les régions et l'industrie forestière, le *Budget 2006-2007* annonce des moyens financiers supplémentaires de 925 millions de dollars sur quatre ans, pour un total de 1,1 milliard de dollars.

Ces moyens financiers supplémentaires permettront aux entreprises québécoises de devenir encore plus concurrentielles avec :

- une enveloppe de prêts de 425 millions de dollars à la disposition des entreprises du secteur forestier par l'entremise d'Investissement Québec, afin de soutenir et d'accélérer la modernisation des entreprises;
- la mise en place de mesures d'investissement sylvicole et de réduction des coûts d'opération dotées d'un budget de 210 millions de dollars;
- un investissement de 44 millions de dollars pour apporter un soutien particulier aux travailleurs du secteur;
- l'augmentation de 5 à 15 % du taux du crédit de taxe sur le capital sur les investissements en matériel de fabrication et de transformation pour les entreprises forestières de première transformation du bois;
- un crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier;
- une mesure d'étalement du revenu pour les propriétaires de boisés privés afin qu'ils puissent reporter l'imposition des revenus provenant de la vente de bois.

« Ces gestes contribueront à soutenir les travailleurs, les régions et les entreprises pendant la période de transition qu'ils doivent traverser », a insisté le ministre des Finances.

Le transport en commun : un choix qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre

Par ailleurs, parce que les changements climatiques constituent un enjeu majeur du développement durable, et que le transport est à lui seul la cause de près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec, le ministre des Finances a souligné que « privilégier le transport en commun, c'est faire du développement durable ».

M. Audet a ainsi annoncé que 1,5 milliard de dollars seront alloués au cours des trois prochaines années au maintien et au renouvellement des infrastructures et des équipements de transport en commun. Parmi les projets prioritaires figurent :

- la rénovation des stations du métro de Montréal et le remplacement de ses wagons;
- le développement de la desserte nord-est de Montréal par un nouveau train de banlieue;
- la mise en place d'installations d'entretien pour le Réseau de transport de la Capitale.

Deux mesures, qui favoriseront l'utilisation du transport en commun, ont également été annoncées dans le *Discours sur le budget 2006-2007* :

- le remboursement complet de la taxe sur les carburants aux sociétés de transport en commun;
- l'instauration d'un incitatif fiscal pour les entreprises qui défraient les coûts du laissez-passer de leurs employés en tout ou en partie et la non-imposition de l'avantage qui en découle pour les employés.

Enfin, parce que les véhicules hybrides présentent un potentiel important quant à la diminution des gaz à effet de serre, le *Budget 2006-2007* instaure un remboursement de la TVQ, jusqu'à concurrence de 1 000 dollars, à l'achat des modèles de véhicules hybrides les moins énergivores.

« Le développement durable, c'est l'affaire de chaque citoyen. Celle du gouvernement qui met en place des outils fiscaux, celle des entreprises qui sont encouragées à y donner suite, et celle des Québécois qui sont invités à changer leurs habitudes. Le développement durable, c'est une responsabilité partagée », a mentionné le ministre des Finances.

Rendre l'économie plus compétitive en misant sur l'innovation

Le *Discours sur le budget 2006-2007* met également l'accent sur la compétitivité de l'économie québécoise grâce à des mesures favorisant l'innovation et l'investissement.

« L'État joue un rôle de premier plan dans la mise en place de conditions facilitant et accélérant le démarrage de projets économiques créateurs de richesse et d'emplois. La stratégie gouvernementale de développement économique présentée en octobre dernier trace la voie qu'entend suivre le gouvernement. Nous avons déjà posé des gestes concrets. La réforme de la fiscalité des entreprises, annoncée dans le dernier budget, met en place un environnement fiscal plus propice à l'investissement », a souligné M. Audet.

Déjà, le taux d'imposition des PME a été réduit de 8,9 % à 8,5 % le 1^{er} janvier dernier. Le *Budget 2006-2007* annonce une nouvelle baisse du taux d'imposition des PME, pour le fixer à 8 % dès le 24 mars 2006.

Par ailleurs, le traitement fiscal des dividendes sera harmonisé avec celui que le gouvernement fédéral a annoncé l'automne dernier.

De plus, le gouvernement entend miser davantage sur l'innovation, un des axes majeurs de sa stratégie de développement économique.

Ainsi, le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit des mesures de soutien de 75 millions de dollars sur trois ans pour les activités d'innovation et de R-D qui permettront notamment :

- de viser la valorisation de la recherche universitaire pour en maximiser les retombées économiques;
- de soutenir certains organismes de R-D, comme Génome Québec et l'Institut national d'optique;
- d'améliorer les incitatifs à la R-D pour les entreprises.

Enfin, parce que le capital de risque est un levier de financement de premier ordre pour les entreprises qui innovent et qui défrichent de nouvelles voies de prospérité, et que les investissements dans ce domaine comportent des risques importants, le *Budget 2006-2007* porte de 100 à 150 millions de dollars le montant annuel que Capital régional et coopératif Desjardins est autorisé à lever.

« Ces fonds seront par la suite investis dans les entreprises québécoises, notamment dans les régions ressources et les coopératives. Cette mesure favorisera ainsi le développement d'entreprises performantes sur tout le territoire du Québec », a précisé le ministre des Finances.

- 30 -

Source : Michel Rochette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270